



Risques routiers

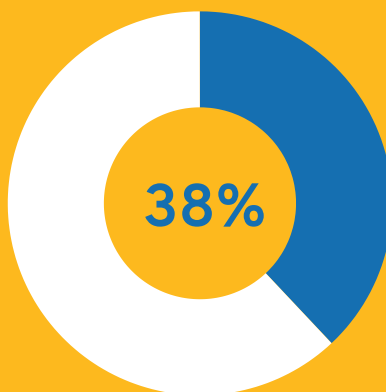


Le risque routier en milieu professionnel

Accidents de trajet (du domicile vers le lieu de travail ou inversement), accidents de la route lors des missions (déplacements commerciaux, livraisons...) ou accidents de circulation internes dans l'entreprise peuvent avoir de graves conséquences humaines et/ou matérielles. Il peut s'agir de collisions avec un autre véhicule, un objet ou de projection dans l'habitacle d'un chargement mal arrimé.

La route est encore la première cause de décès au travail

53 616
personnes victimes
d'un accident de la
route lié au travail.



... des accidents
corporels de la route
sont liés au travail.

Sources : CARSAT - Observatoire de la sécurité routière (2017)

Effets possibles sur la santé

Dommages corporels liés aux accidents de la route et risques physiques (liés aux vibrations, à la luminosité, au bruit...), posturaux (position assise prolongée, répétitivité des gestes) et psychosociaux (stress, travail isolé).

Pour en savoir plus, consulter le dossier [INRS - Risques routiers](#)





Évaluation des risques

- Analyser les déplacements (motif, planification, organisation, distance, durée, véhicule).
- Identifier les intervenants qui agissent en amont des déplacements (maintenance, planification...).
- Lister les salariés concernés.
- Effectuer un retour d'expérience des accidents antérieurs.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Démarche de prévention

- Réduire les déplacements routiers (visioconférences..).
- Optimiser les déplacements (regroupement des rendez-vous..).
- Choisir des véhicules adaptés, les entretenir et les aménager correctement.
- Instaurer un protocole de communication lors des déplacements.
- Gérer les compétences et vérifier la validité des permis.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Réglementation

- L'employeur a obligation d'assurer la sécurité de ses salariés en évaluant le risque et mettant en place les mesures de prévention adéquates.
- Le salarié est considéré sur la voie publique comme tout conducteur et a l'obligation de respecter les règles de conduite du code de la route.

[Cliquer pour en savoir plus](#)



Sensibiliser vos salariés

- Des dépliants INRS de sensibilisation.
- Mémentos de l' OPPBTP.
- Affiches de l' OPPBTP.
- Affiches INRS pour diffuser dans vos locaux les messages de prévention.



Conseil, formation et contrôle ?

- Stages de sensibilisation à la sécurité routière.
- Formations complémentaires pour les salariés les plus exposés au risque routier.
- N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une liste de solutions que nous avons référencées.



Aide financière de la CARSAT ?

- Actuellement, il n'existe pas d'offre spécifique liée au risque routier.
- N'hésitez pas cependant à contacter votre CARSAT !

[Cliquer pour en savoir plus](#)

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez être accompagnés, n'hésitez pas à nous contacter !

medecinetravail2b.com